

Mairie d'ISOLA

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Du vendredi 14 octobre 2022**

Présidente
<i>Mme AGNELLI Mylène, Maire</i>
Présents
<i>Mme AGNELLI Mylène - Mrs ALENGRIN Pierre - BIHOUE Guy - Mme AGNELLI Sandrine – Mr BOVAS Julien – Mme CHAMBETTAZ Nobilea - M. LANINI Pascal - Mme LECA Nancy – Mr OLIVIER François</i>
Pouvoirs
<i>M. BOLLIE Patrick à Mme AGNELLI Mylène M. MELAN Christophe à M. ALENGRIN Pierre Mme CLARY Elise à Mme LECA Nancy M. GEORGE Éric à M. BOVAS Julien</i>
Absents
<i>M. BASTANTI Pierre-Pascal M. CHAMBETTAZ Stéphane</i>
Secrétaire de Séance
<i>M. BOVAS Julien</i>
Quorum
<i>Quorum = 8 Présents = 9 Le quorum est atteint.</i>

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE
Vendredi 14 octobre 2022

1. *Approbation du procès-verbal du 18 août 2022*
2. *Réhabilitation de la micro-crèche d'Isola village – Demande de subventions*
3. *Création de toilettes publiques à Isola 2000 – Demande de subvention*
4. *Festival culturel 2023 – Demande de subventions*
5. *Pumptrack d'Isola 2000 – Demande de subventions*
6. *Attribution du marché « surveillance et sécurité de la galerie du Front de Neige »*
7. *Marché « Services d'assurances pour la Commune d'Isola » : Avenant du lot n°6*
8. *Approbation avenant n°1 au contrat pour l'exploitation du parcours acrobatique en hauteur d'Isola 2000*
9. *Cinéma d'Isola 2000 : Modalités de la gestion directe*
10. *Modification du volume horaire d'un poste d'adjoint administratif*
11. *Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe*
12. *Création d'un poste d'adjoint d'animation*
13. *Modification d'un poste d'infirmière territoriale*
14. *Acquisition de parcelles de bois par l'intermédiaire des Domaines.*
15. *Hébergements touristiques marchands – dépôt des demandes d'autorisation de défrichement et de permis de construire.*
16. *Décision modificative*
17. *Compte-rendu des décisions du Maire*
18. *Informations et questions diverses*

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures 00 sous la Présidence de Madame Mylène AGNELLI, Maire

Madame le Maire informe les élus que lors du salon des Maires, la commune d'Isola a été primée deux fois pour la création du crapauduc d'Isola.

Monsieur Julien BOVAS est désigné en qualité de secrétaire.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 AOUT 2022

Le procès-verbal de la séance du 18 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. REHABILITATION DE LA MICRO-CRECHE D'ISOLA 2000 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire rappelle que la municipalité a décidé de maintenir l'activité dans les locaux actuels qui présentent de nombreux avantages.

Pour ce faire, il convient d'effectuer des travaux en vue de la mise aux normes suite à la loi ASAP.

Le montant total de l'opération s'élève à 112 000 euros HT.

Le Conseil Municipal approuve le projet de travaux de réhabilitation de la micro-crèche d'Isola village pour un montant de 112 000 euros HT et sollicite les aides de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Caisse d'allocations familiales aux taux les plus élevés possibles.

Madame le Maire est également autorisée à signer toutes les pièces consécutives à la présente décision.

ADOpte à l'unanimité.

Madame Sandrine AGNELLI demande s'il est possible de replanter 2 arbres fruitiers en compensation de celui qui va être arraché dans le cadre des préconisations de la PMI.

Madame le Maire confirme que oui mais à un autre endroit.

Madame Nancy LECA demande si la structure fermera durant les travaux.

Monsieur Sébastien LANDAIS explique que les travaux se feront par étape permettant ainsi d'éviter une fermeture.

Madame Sandrine AGNELLI demande si la cour sera agrandie.

Monsieur Sébastien LANDAIS précise que compte tenu de la capacité d'accueil de la structure, cela ne s'avère pas nécessaire.

3. CREATION DE TOILETTES PUBLIQUES A ISOLA 2000

Madame le Maire explique que la commune est devenue propriétaire d'un petit local situé aux abords de la maison d'Isola.

La station ne disposant pas de toilettes adaptées pour les personnes à mobilité réduite, le projet consiste en la création d'un WC PMR.

Le montant du projet s'élève à 27 000 euros HT.

Le Conseil Municipal approuve le projet de création d'un WC PMR pour un montant de 27 000 € HT ainsi que le plan de financement suivant :

Subvention HT Conseil Départemental :	16 200 €
Part HT à la charge de la Commune :	10 800 €

ADOpte à l'unanimité

4. FESTIVAL CULTUREL 2023 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire expose les trois grandes thématiques culturelles qui seront proposées par la commune, à savoir :

Un festival de musique et de danse :

Avec des concerts de groupes de la vallée, régionaux et nationaux, des rendez-vous réguliers de musique et danses traditionnelles ainsi que des cours de danses et de théâtre durant les vacances scolaires.

L'Isola du jazz

Premier festival éco responsable dont le concept est de proposer un festival musical au bilan carbone le plus bas possible.

Festival Isola Revival Snowboard

Ce festival, dont l'objectif est de réunir le plus grand nombre de snowboarders du XXème siècle, se déroulera en avril.

Monsieur François OLIVIE donne des explications sur le déroulé de cet événement et une discussion s'engage sur les modalités d'organisation du concert.

Le montant du projet s'élève à 126 000 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite les aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental aux taux les plus élevés possibles,

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente décision.

ADOpte à l'unanimité.

5. PUMPTRACK ISOLA 2000 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire explique que le projet de création d'une piste de pumptrack à Isola 2000 a été réévalué à la somme de 349 000 euros HT.

Le Conseil Municipal approuve le projet ainsi que le plan de financement suivant :

Montant de l'opération	349 000 € HT
Subvention HT Agence Nationale du Sport	192 840 €
Subvention HT Conseil Départemental	86 360 €
Part HT à la charge de la Commune	69 800 €

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces consécutives à la présente décision.

ADOPTE à l'unanimité

Madame Sandrine AGNELLI demande si le pumptrack sera en accès libre.

Madame le Maire répond par l'affirmative.

6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « SECURITE ET SURVEILLANCE DE LA GALERIE DU FRONT DE NEIGE D'ISOLA 2000 »

Le Conseil Municipal approuve le choix de la société GLCE SECURITE SUD en tant que titulaire du marché de « surveillance et sécurité de la galerie du front de neige à Isola 2000 » pour un montant annuel de 244 069, 48 € TTC, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente décision.

ADOPTE à l'unanimité.

7. AVENANT DU LOT N°6 « FLOTTE AUTOMOBILE » POUR LE MARCHÉ DE « SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE D'ISOLA »

Le Conseil Municipal approuve l'avenant du lot n°6 « Flotte automobile » du marché de « Services d'assurances pour la Commune d'Isola » avec GAN ASSURANCES – LATY pour un montant de la prime annuelle de l'exercice 2023 de 10 675,82 € TTC.

Madame le Maire est autorisée toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente décision.

ADOPTE à l'unanimité.

8. AVENANT N°1 AU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION DU PARCOURS EN HAUTEUR SUR ISOLA 2000

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au contrat pour l'exploitation du parcours acrobatique en hauteur sur Isola 2000 avec la société ISOLIANE conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République.

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte à l'unanimité.

9. CINEMA D'ISOLA 2000 – MODALITES DE LA GESTION DIRECTE

Dans le cadre de la reprise du cinéma, en gestion directe par la commune, le Conseil Municipal :

- Approuve ce mode de gestion sous forme de régie simple,
- Approuve le rattachement des recettes et des dépenses au budget principal de la collectivité
- Décide de ne pas soumettre ce service à la TVA, dès lors que le chiffres d'affaires restera en deçà de la franchise en base
- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette décision.

ADOpte à l'unanimité

Madame le Maire précise qu'un agent animateur-projectionniste va être recruté et qu'une société a été trouvée pour la programmation des films.

Monsieur François OLIVIER demande s'il sera possible de réserver la salle pour l'organisation de certains événements.

Madame le Maire confirme que oui.

Madame Sandrine AGNELLI regrette que le cinéma itinérant ne passe plus par le village et demande si cela ne pourrait pas être relancé.

10. MODIFICATION DU VOLUME HORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le Conseil Municipal approuve la modification du volume horaire d'un poste d'adjoint administratif territorial avec un passage de 28 heures à 35 heures hebdomadaire.

ADOpte à l'unanimité

11. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Suite à la réussite d'un agent au concours d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, le Conseil Municipal approuve la création du poste correspondant.

ADOpte à l'unanimité.

12. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Suite à la reprise en régie du cinéma d'Isola 2000, le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation pour la saison hivernale.

ADOpte à l'unanimité.

13. MODIFICATION D'UN POSTE D'INFIRMIERE TERRITORIALE

Le Conseil Municipal approuve la modification du poste d'infirmière territoriale en soins généraux et intègre l'article 332-8 du code général de la fonction publique qui prévoit « qu'en cas d'impossibilité de pourvoir au poste par voie statutaire, l'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel ».

ADOpte à l'unanimité

14. ACQUISITION DE PARCELLES DE BOIS PAR L'INTERMEDIAIRE DES DOMAINES – BIENS VACANTS DANS LE CADRE D'UNE SUCCESSION

Madame le Maire informe l'assemblée que les services des Domaines des Alpes Maritimes ont sollicité la commune pour acquérir une série de parcelles sur divers secteurs :

- C 0182 : quartier le Puie
- G 0183 : Le Chastellar
- G 300-301-431-437-438-439-440 : Sarderis Soutran
- G 320 : Rugeirola

Les parcelles en question, d'une contenance de 5 ha 45 ca, sont mitoyennes de parcelles communales et présentent un intérêt pour la Commune.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles, ci-dessus mentionnées, au service des Domaines des Alpes Maritimes en sa qualité de curateur de succession, au prix de 18 600 euros.

Madame le Maire, avec faculté de substitution, est autorisée à signer l'acte notarié correspondant qui sera établi par Maître Giordanengo

ADOpte à l'unanimité.

15. DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIchement EN VUE D'UNE CONSTRUCTION D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS

Le Conseil Municipal autorise la Société SCCV AMO-ISOLA 2000, représentée par Mr Philippe BEGA, à déposer une demande d'autorisation de défrichement et une demande de permis de construire sur la parcelle AD 0004 dans le but d'y construire des hébergements touristiques marchands.

ADOpte à l'unanimité.

Madame Sandrine AGNELLI demande que dans le cadre de l'opération de défrichage, contact soit pris avec l'ONF pour une réflexion sur la replantation des arbres.

Madame le Maire précise que le promoteur se rapprochera directement de l'ONF.

16. DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire explique que lors de l'élaboration du budget, la commune n'avait pas pu tenir compte de la participation du SMAE à intervenir dans l'année. Les dépenses et les recettes de fonctionnement avaient été minorées.

En conséquence, Madame le Maire propose de réaliser une décision modificative en fonctionnement pour abonder les charges de personnel et précise qu'une prochaine décision modificative permettra d'augmenter les charges de fonctionnement générales.

Il s'agit donc d'une augmentation de crédits de 242 000 € au compte 012 et de 3 000 euros au compte 6611 pour les intérêts de l'emprunt réalisés dans le cadre de l'expropriation de la place centrale et de la maison d'Isola.

En investissement, il s'agit de modifier la répartition des dépenses dans l'opération « Place centrale-maison d'Isola » suite à la décision du juge de l'expropriation, de supprimer des restes de certains programmes achevés et de réduire certains programmes de travaux divers pour créer des opérations spécifiques ou augmenter d'autres programmes en cours.

ADOpte à l'unanimité

17. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire fait le compte-rendu des décisions prises en application des articles L.2122-22 et L 21222-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°31/22 : Avenant n°2 au marché public de services pour la prestation « Transports sanitaires du domaine skiable d'Isola 2000 » avec les Ambulances ODYSSEE

Décision n°32/22 : Avenant n°2 au marché public services « transport de scolaires et de personnes » lots n°1 et n°2 avec la S.A.S SOCIETE NOUVELLE DES AUTOCARS SANTA AZUR

Décision n°33/22 : Avenant n°1 au contrat pour l'exploitation du parcours acrobatique en hauteur sur Isola 2000 avec la société ISOLIANE

Décision n°34/22 : Avenant n°3 de transfert, au marché public « transport de scolaires et de personnes » lots n°1 et n°2 avec la S.A.S SOCIETE NOUVELLE DES AUTOCARS SANTA AZUR

Décision n°35/22 : Bail de location Chalet St Pierre.

Décision n°36A/22 : Renouvellement bail commercial dérogatoire avec la SAS SOLIDARITE ISOLA

Décision n°37/22 : Bail commercial dérogatoire exploitation du centre de vacances Le Foehn.

Madame le Maire tient à remercier Monsieur Guy BIHOUE pour son investissement dans le cadre de ce dossier ainsi que celui de la boulangerie.

Décision n°38/22 : Bail commercial dérogatoire cabinet ostéopathe, Isola village.

Monsieur Guy BIHOUE précise qu'une psychologue, une naturopathe et une orthophoniste ont également été démarchées.

Décision n°39/22 : Contrat de prêt à titre provisoire studio Terras RDC.

Décision n°40/22 : Contrat de prêt à usage ou commodat avec leGAEC Langlois

Décision n°41/22 : Marché public pour l'opération « Création d'une crèche à Isola 2000 – Lot n°7 : Travaux de désamiantage » avec la société DESAMIANTAGE FRANCE DEMOLITION

Décision n°42/22 : Consignation auprès de la Caisse des dépôts et consignations de l'indemnité d'expropriation des parcelles AD n°0013 et AD n°0020 (lot 113).

18. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DIA

Aucune observation

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Madame le Maire informe les élus que la Métropole Nice Côte d'Azur a créé une commission intercommunale pour l'accessibilité.

Cette instance poursuit trois objectifs :

- Dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Etablir un rapport annuel présenté devant l'organe délibérant et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Patrick BOLLIE en tant que représentant titulaire et Madame Nobilia CHAMBETTAZ En qualité de suppléante.

Un arrêté sera pris en ce sens.

ACCEPTÉ à l'unanimité.



FIN DE LA SEANCE A 19 HEURES 45

Le secrétaire de Séance

Julien BOVAS

